



Ordre du jour de l'AG statutaire du RIPESS Europe

L'Assemblée Générale statutaire du RIPESS-Europe se tiendra dans les locaux de la bergerie à Villarceaux **le mardi 21 juin 2016 de 14h à 17h00**

Ordre du jour

- 1) Validation de l'adhésion des nouveaux membres
- 2) Orientations stratégiques, vote des orientations et du plan d'action
- 3) Modification des statuts
- 4) Le conseil consultatif
- 5) Désignation des délégués au RIPESS Intercontinental
- 6) Validation du compte d'exploitation 2015 et du budget prévisionnel 2016.
- 7) Vote du renouvellement du Comité de coordination

Les membres sont priés de préciser qui va les représenter lors de l'Assemblée Générale.

Pour rappel les membres représentés par un Homme et une Femme ont deux voix au total.

Les membres ne pouvant pas participer à l'AG peuvent se faire représenter par un autre membre par procuration écrite (une seule voix en ce cas). Le nombre de procuration par porteur est limité à 1 seul.

Seuls les membres à jour de leur cotisation (100€) ont le droit de vote.

Pour payer les cotisations vous pouvez utiliser les coordonnées suivantes:

RIPESS EUROPE
Account n. 166409 - Banca Popolare Etica (IT)
IBAN: IT78B0501802800000000166409
BIC: CCRTIT2T84A

Solidairement,

RIPESS Europe - Comité de Coordination.